**COMMUNAUTE DE** COMMUNES DU PAYS **MORNANTAIS** Le Clos Fournereau CS 40107

69440 MORNANT

# EXTRAIT

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Reçu en préfecture le 25/09/2023

Publié le



DU REGISTRE DES DEL 10:069-246900740-20230919-CC\_2023\_112-DE

### DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n° CC-2023-112

L'an deux mille vingt-trois

Le dix-neuf septembre à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud

Date de convocation : 13 septembre 2023

## Nombre de membres :

En exercice

Votes

**Présents** 

32

24

#### PRESENTS:

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Stéphanie NICOLAY, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Hélène DESTANDAU, Séverine SICHE-CHOL

#### **ABSENTS / EXCUSES:**

Jean-Luc BONNAFOUS, Raphaëlle GUERIAUD, Christèle CROZIER, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

#### **PROCURATIONS:**

Christian FROMONT donne procuration à Pascal OUTREBON Loïc BIOT donne procuration à Olivier BIAGGI François PINGON donne procuration à Yves GOUGNE Anne RIBERON donne procuration à Jean-Pierre CID Bruno FERRET donne procuration à Caroline DOMPNIER DU CASTEL Patrick BERRET donne procuration à Pascale CHAPOT Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Magali BACLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Anik BLANC

Rapporteur: Monsieur Yves GOUGNE, Vice-Président délégué à la Cohésion Sociale, aux Services à la Population et aux Relations Extérieures

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1er juin 2021,

Vu la délibération n° 084/19 du Conseil Communautaire du 12 novembre 2019 portant sur l'évolution de la Maison de Services au public vers le dispositif France Services au 1er janvier 2020,

#### FRANCE SERVICES

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 5 septembre 2023,

### Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt "lieux innovants, lieux accueillants" France Services

Le Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques a annoncé le 27 juin 2023 une augmentation progressive de la subvention allouée à chaque Maison France Services. Cette subvention passera de 35 000 euros en 2023 à 50 000 euros en 2026.

A ce jour, la Maison France Services accompagne les usagers dans leurs démarches auprès de neuf opérateurs.

En 2024, trois nouveaux opérateurs sont prévus de se rajouter à ces derniers :

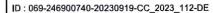
- France Rénov
- Le CNOUS
- La Banque de France pour les dossiers de surendettement.

Ainsi, la Banque des Territoires a ouvert le 3 juillet dernier un appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Lieux innovants, Lieux accueillants" à destination des 1 000 Maisons France Services.

Envoyé en préfecture le 25/09/2023

Recu en préfecture le 25/09/2023

Publié le



Pour la période 2023-2027, la Banque des Territoires, qui soutient depuis 2019 le programme France Services, annonce qu'elle souhaite faire "évoluer son partenariat" par une offre qui s'adresse en priorité aux structures fixes et mobiles portées par des collectivités territoriales et associations.

Pour cela, elle engagera 10 millions d'euros sur les années 2023 et 2024 pour les 200 premières France Services sélectionnées.

Ce dispositif, "accélérateur de projets France Services" propose un accompagnement resserré sur deux principaux volets :

- L'aménagement des locaux pour aller vers des lieux rénovés, chaleureux, attractifs et garantir un accueil de qualité
- L'offre de services aux usagers.

L'AMI lancé le 3 juillet sera composé de quatre « relèves » pour sélectionner à chaque fois 50 France Services, soit 200 au total.

Le calendrier des sélections sera le suivant :

- Une première relève le 29 septembre 2023
- Une deuxième le 24 février 2024
- Une troisième en juin 2024
- Une quatrième en octobre 2024.

Considérant qu'après trois années de fonctionnement, la Maison France Services de la Copamo :

- connait une augmentation constante de sa fréquentation (+ 28 % depuis son ouverture)
- est identifiée par la population et ancrée dans le territoire
- est sollicitée par les partenaires actuels pour obtenir des créneaux supplémentaires
- souhaite développer de nouveaux partenariats
- a la volonté d'améliorer la confidentialité des échanges avec les usagers,

Il est donc proposé d'approuver le dépôt de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « lieux innovants, lieux accueillants ».

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en
Préfecture le .25 23
Notifié ou publié
le ..25 2123
Le Président

APPROUVE le dépôt de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « lieux innovants, lieux accueillants »,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégataire à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

PUBLIE LE 25 SEPTEMBRE 2023 RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président, Renaud-PEFFER